

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ONE'D II 2D**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Concept unique de détergent et désodorisant à libération continue de parfum

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Phrase EUH

EUH208 : Contient : ACETYL CEDRENE (32388-55-9) et JUNIPERUS VIRGINIANA OIL (85085-41-2/8000-27-9)
Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.
Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, rubrique 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1%.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Remarques

Ce produit contient les substances allergisantes suivantes :

- ACETYL CEDRENE-32388-55-9
- Coumarine (CAS 91-64-5)
- JUNIPERUS VIRGINIANA OIL-85085-41-2/8000-27-9
- HEXAMETHYLINDANOPYRAN-1222-05-5

Ce produit contient aussi : suspension de microcapsules en solution aqueuse.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 157627-86-6	ALCOHOLS C13-15 ETHOXYLATED	Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	1-5
CAS : 54464-57-2 CE : 259-174-3 REACH : 01-2119489989-04	1-(1.2.3.4.5.6.7.8-OCTAHYDRO-2.3.8.8-TETRAMETHYL-2-	Skin Irrit.2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1,410	0,396-0,99
CAS : 32210-23-4 CE :250-954-9	4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	Skin Sens. 1B, H317C	0,099-0,396
CAS : 32388-55-9 CE : 251-020-3	ACETYL CEDRENE	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0,099 – 0,396
CAS : 23696-85-7	4-(2,6,6-TRIMETHYL-1,3-CYCLOHEXADIENYL)-3-BUTEN-4-ONE	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411	0 – 0,099

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins généraux

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste. Consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation. Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/effets après contact oculaire

Irritation légère des yeux. Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Agents d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

- Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

- Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

- Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection

- Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

- Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

- Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
- Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

- Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation

Produits incompatibles

- Bases fortes, acides forts.

Matières incompatibles

- Source d'inflammation, rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

- Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire

Lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté.

Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Protection des mains

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants de protection.

Protection respiratoire

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore à légèrement opalescent
Apparence	: Liquide
Odeur	: Agréable
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limite inférieure d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Limite supérieure d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 4-4.5
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Masse volumique	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.99 +/- 0.01
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques(suite)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Légèrement acide.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil, températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation)

Non classé.

Alcohols C13-15 ethoxylated (15627-86-6)	
DL50 orale rat	300-2000 mg/kg
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE (32210-23-4)	
DL50 orale	3370 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

pH : 4/4.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé.

pH : 4/4.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

Alcohols C13-15 ethoxylated (15627-86-6)	
CL50 - Poisson [1]	1-10 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1-10 mg/l
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE (32210-23-4)	
CL50 - Poisson [1]	8,6 mg/l-Test organisms (species) : Cyprinus carpio
CE50 - Crustacés [1]	5,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	0,549 mg/l Source: ECOSAR

12.2. Persistance et dégradabilité

ONE'D II 2D	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.
Alcohols, C13-15 ethoxylated (157627-86-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2- (54464-57-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE (32210-23-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
acetyl cedrene (32388-55-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
4-(2,6,6-trimethyl-1,3- cyclohexadienyl)-3-buten-4-one (23696-85-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ONE'D II 2D	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Informations écologiques

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation du Transport.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8
	Révision n°: 3
	Date : 07/01/2026
	Remplace la fiche : 01/08/2022
ONE'D II 2D	10542

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires(suite)

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Fragrances allergisantes > 0,01%:

COUMARIN

Etiquetage du contenu	
Composant	%
Agents de surface non ioniques	< 5 %

15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document